

Rapport du jury de la sélection des candidats à la Bourse Rohan pour l'année 2023

Table des matières

AVANT-PROPOS.....	3
1. COMPOSITION DU JURY	4
1.1. Dépôt des candidatures.....	4
1.2. Phase de pré-sélection	5
1.3. Phase de sélection	6
2. APPRECIATION DU JURY	6

AVANT-PROPOS

Depuis 2020, et grâce à une enveloppe financière « enveloppe bourses » attribuée par le Département (MEAE), l'Institut français d'Autriche propose des bourses « Séjour Scientifiques de Haut Niveau » à destination de doctorants et jeunes chercheurs non français ayant obtenu leur thèse depuis moins de 5 ans et désireux de se rendre en France dans le cadre de leur projet de recherche. En Autriche, ces bourses se déclinent également dans le champ culturel.

A ce titre, le service culturel de l'Institut français d'Autriche décerne une bourse d'une valeur de 1700 € (mille sept cents euros) à un ou plusieurs artiste(s) ayant un projet de résidence de recherche et/ou de création d'un à trois mois en France en 2023.

Pour cette édition, l'accent a été mis sur la trois disciplines : la photographie, la littérature ou la traduction.

Le présent rapport retrace la conduite des différentes étapes de la sélection des candidats retenus pour recevoir la bourse et réaliser une résidence artistique en France en 2023.

1. COMPOSITION DU JURY

Le jury de l'édition 2023 s'est composé des membres du service culturel de l'Institut français d'Autriche, à savoir :

- **Jean-François Roseau** ;
- **Anna Hermouet** ;
- **Louis Brand** ;

Ainsi que les représentants des structures d'accueil partenaires :

- **Aurore Claverie** (La Métive - Moutier-d'Ahun, Nouvelle Aquitaine) ;
- **Cathy Crochemar** (La Malterie - Lille, Hauts-de-France) ;
- **Edouard Mornaud** (Centre Intermondes / Maison des Ecritures - La Rochelle, Nouvelle-Aquitaine La Rochelle) ;
- **Estelle Scali** (Castel Coucou - Sarreguemines, Grand Est) ;
- **Ron Reyes Sevilla** (Dos Mares - Marseille, Provence-Alpes-Côte d'Azur) ;
- **Simone Frangi** (Ecole Supérieure d'Art et de Design de Grenoble - Grenoble, Valence Auvergne-Rhône-Alpes).

Le jury a également fait appel au regard de deux expertes de la scène photographique et littéraire autrichienne :

- **Florence Drouhet** (Directrice artistique, Commissaire d'exposition)
- **Lorena Pircher** (Autrice, Libraire, Traductrice)

1.1. Dépôt des candidatures

L'Institut français d'Autriche a fixé le nombre de lauréats à 2 pour l'année 2023.

Les candidats devaient déposer un dossier dont la composition est fixée par le règlement de l'appel à candidature. Ce règlement et le formulaire de candidature ont été mis en ligne sur le site internet de l'Institut français d'Autriche fin mars 2023. Les candidats du concours ont bénéficié d'un mois pour envoyer leur dossier à l'adresse courriel indiquée.

Cette année, 19 candidatures recevables ont été déposées auprès de l'Institut français d'Autriche.

Lors du dépôt de leur projet, les candidats se sont librement rattachés à l'une des disciplines proposées. Parmi elles, 13 projets relevaient du domaine de la photographie, 8 de la littérature et 1 de la traduction (certains projets étant pluridisciplinaires).

Discipline	Nombre de candidatures
<i>Littérature</i>	8
<i>Photographie</i>	13
<i>Traduction</i>	1

Les candidats ayant la possibilité de formuler plusieurs vœux de lieux de résidence, la répartition parmi les six lieux proposées était la suivante :

Lieu de résidence	Nombre de candidatures
<i>Castel Coucou – Sarreguemines, Grand Est</i>	3
<i>Centre Intermondes / Maison des Ecritures – La Rochelle, Nouvelle-Aquitaine</i>	10
<i>Dos Mares – Marseille, Provence-Alpes-Côte d'Azur</i>	10
<i>Ecole Supérieure d'Art et de Design de Grenoble – Grenoble, Valence Auvergne-Rhône-Alpes</i>	2
<i>La Métive – Moutier-d'Ahun, Nouvelle-Aquitaine</i>	5
<i>La Malterie - Lille, Hauts-de-France</i>	3

Concernant le profil des candidats, le jury a constaté une majorité de femmes (14 sur les 19 candidatures reçues) et de profils de nationalité autrichienne (14 des 19 candidatures reçues, dont un austro-iranien – les 5 autres étant trois profils allemand, un tanzanien et un italo-vénézuélien).

L'Institut français d'Autriche s'est préalablement assuré de la conformité de chaque candidature aux conditions prévues par le règlement (résidence en Autriche, dossier complet, etc.). Les dossiers incomplets ou transmis après la date butoir ont été considérés comme non-éligibles.

1.2. Phase de pré-sélection

Le 5 mai 2023, les membres du jury de l'Institut français se sont réunis pour analyser les dossiers et dresser une liste des candidats dont il souhaitait transmettre les dossiers aux institutions partenaires. Le jury a examiné les dossiers de candidature, rendu un préavis sur la qualité du travail artistique des candidats ainsi que la pertinence de leur projet, et soumis ses propositions aux résidences sollicitées.

De manière unanime et après appel aux avis d'expertes (**Lorena Pichler** pour la littérature et **Florence Drouhet** pour la photographie), le jury a sélectionné 5 candidates – et 1 en liste d'attente.

1.3. Phase de sélection

Après concertation avec les structures partenaires sur la qualité des candidatures présélectionnées, à l'issue de laquelle une seconde sélection a été établie, l'Institut français a pris contact avec les candidates dont le projet avait remporté l'adhésion des jurés. Une fois la concordance entre les dates souhaitées et la disponibilité des résidences choisies confirmée, deux candidates se sont alors distinguées.

2. APPRECIATION DU JURY

D'une manière générale, les membres du jury ont constaté une forte disparité dans la qualité des projets présentés, avec un niveau très hétérogène. Le choix fut d'autant plus délicat que les candidatures témoignaient d'âges, ainsi que de niveaux d'expérience et de reconnaissance dans le monde culturel très différenciés.

Une tendance à l'interdisciplinarité s'est dessinée dans les candidatures, avec des projets mobilisant plusieurs des trois disciplines proposées. Toutefois, dans la plupart des cas, le jury a estimé cette interdisciplinarité peu pertinente et insuffisamment justifiée.

Le choix du jury a été guidé par les critères suivants :

- Clarté et pertinence de la proposition artistique
- Cohérence entre le projet et l'institution d'accueil
- Motivation du choix de la ville et de la France comme lieu de création et de réalisation du projet
- Qualité des œuvres antérieures (réception critique, notoriété, etc.)
- Concordance des dates/disponibilités

L'Institut français d'Autriche a prêté une attention toute particulière à la qualité et à l'intérêt des projets présentés (notamment au regard de la coopération culturelle franco-autrichienne), ainsi qu'à la reconnaissance des artistes sur la scène culturelle autrichienne.

Toutefois, bien que plusieurs artistes confirmés se soient portés candidats, ce sont des profils émergents ayant convaincu par l'originalité de leur projet qui ont séduit les lieux de résidence.

De leur côté, les résidences partenaires ont valorisé le lien entre le projet présenté et le lieu de résidence, ainsi que la maîtrise de la langue française afin de faciliter d'éventuels échanges avec les partenaires locaux.